

Année Scolaire **2024-2025**

NOM et Prénom de l'Etudiant _____

Classe de l'Etudiant _____

Référence unique du mandat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'**OGECLA JOLIVERIE** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

CREANCIER _____

F R 2 5 Z Z Z 4 3 6 3 5 1

Identifiant du créancier

OGECLA JOLIVERIE

Nom du créancier

141 ROUTE DE CLISSON

Adresse (rue, avenue, ...)

44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE

Code postal, Ville

FRANCE

Pays

☒ Paiement récurrent / répétitif

DEBITEUR _____

Nom / Prénom du débiteur

Adresse (rue, avenue, ...)

Code postal, Ville

Pays

Coordonnées de votre compte **IBAN** – Numéro d'identification international

Code international d'identification de votre banque - **BIC**

Signature(

Fait à _____,

le

j j m m a a a a

Tournez



N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

- Coupon à conserver par _____

Engagement pour des prélèvements sur votre compte bancaire comme suit :

Un prélèvement « forfaitaire » au 10 septembre 2024
+ 9 prélèvements mensuels du 5 octobre 2024 au 5 juin 2025

Mandat SEPA transmis à la comptabilité de l'OGECLA JOLIVERIE le

PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Un **prélèvement forfaitaire au 10 septembre 2024** vous sera appliqué en fonction du régime choisi pour l'année scolaire 2024-2025 (externe, demi-pensionnaire).

Ensuite, une **facture annuelle** sera établie fin septembre 2024 et un échéancier vous sera proposé avec **prélèvement automatique en 9 échéances, du 5 octobre 2024 au 5 juin 2025**.

Un relevé de régularisation de fin d'année scolaire sera transmis fin juin avec un prélèvement ou un virement au 10 juillet 2025.

ATTENTION :

☞ **Si vous aviez choisi les prélèvements pour l'année scolaire 2023 - 2024 :**

Ceux-ci seront **reconduits automatiquement** pour l'année scolaire 2024-2025.

Il est inutile, dans ce cas, de compléter l'imprimé au dos, **sauf si votre numéro de compte bancaire a changé**.

☞ **Si vous êtes de nouveaux parents ou nouvel étudiant,
ou si vous n'aviez pas choisi les prélèvements en 2023 - 2024 :**

Il est **IMPERATIF** de compléter **l'imprimé au dos**, de le signer, de joindre un **RIB récent** de votre banque, et de retourner l'ensemble **avec la Confirmation d'Inscription**.